DL 2026-089
24 juin 2026

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20260624-DL2026089-DE

JANZE
DES COULEURS PLEIN LA VIE!
MAIRIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

CANTON DE JANZÉ

VILLE DE JANZÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de JANZÉ, s'est réuni à l'espace Brûlon, sis 5 avenue du Général de Gaulle, lieu provisoire des séances, en conformité avec la délibération DL2025-011 du 12 mars 2025, en application des articles L2121-7 et 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jonathan HOUILLOT, Maire.

Présents : Mmes et MM HOUILLOT, MOREAU, GUAIS, CLOUET, POTIN, CHAUVIÈRE, PINEAU, PICOT, ESNAULT, FILEAUX, SAUDRAIS, COUDRAIS, VEYER, LUNEL, AVRILLAUD, SERRAND, GILOT, RUELLAN, CLAVEAU, GENDROT, BOUGEARD, CASTELLIER, JOLIVEL, BLOUIN, de LASSAT, MAILLARD, LUCAS, CHAPY
Absent : M. CLERMONT
Absents représentés :

Secrétaire de séance : M. GUAIS

Conseillers en exercice : 29	Conseillers présents : 28	Votants : 28
Pour: 28	Contre : 0	Abstention : 0

Prend acte

Rapport d'activité 2025 du CCAS

Madame Catherine CHAUVIÈRE, adjointe en charge des affaires sociales, des solidarités et des personnes âgées, rappelle que le CCAS n'est pas concerné par l'obligation de transmission d'un rapport d'activité au Conseil Municipal. Toutefois, à l'instar de ce qui est réalisé pour les EPCI pour lesquels c'est une obligation et compte-tenu de la subvention versée par la commune au CCAS, le Président propose de présenter le bilan d'activité du CCAS.

Ce bilan d'activité 2025 du CCAS, ci-annexé, a déjà été présenté en séance du conseil d'administration du CCAS du 30 avril 2026 et doit permettre de faire un état des lieux de l'activité réalisée au CCAS et un point sur le bilan financier.

Il s'agit d'un bilan concernant les différentes missions obligatoires, facultatives et déléguées du CCAS, à savoir :

- l'Accueil Inconditionnel de Proximité ;
- la domiciliation ;
- l'aide sociale légale et facultative ;
- le logement ;
- le « Bien Vieillir » ;
  - le SAAD : Service d'Accompagnement À Domicile
  - le service Animation et Vie Sociale auprès des seniors

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

– *PREND ACTE du rapport d'activité 2025 du CCAS.*

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures
Pour copie conforme

MAIRIE DE JANZE
R.F.
35150

Le secrétaire de séance
Gaston GUAIS

Le Maire
Jonathan HOUILLOT